



INSCRIRE LA BIENTRAITANCE DANS SES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Objectifs

- Appréhender la législation en vigueur et les recommandations afin de les appliquer
- Amorcer une démarche d'analyse et d'évaluation de ses pratiques professionnelles

Public

Tout professionnel travaillant auprès de personnes vulnérables

Durée

2 jours

Dates 2018

14 Février et 7 Mars

10 Octobre et 7 Novembre

Tarif Inter

290 € / personne

Tarif net Intra

2030 € / groupe de 8 à 12 personnes

Lieu

IRFSS Centre-Val de Loire

6 av du Professeur A.Minkowski
Chambray-les-Tours

La formation se déroule sur 2 journées à 15 jours d'intervalle afin de permettre aux participants de faciliter les apprentissages.

Programme :

- **Réflexions sur la bientraitance/maltraitance**
 - Les représentations
 - L'identification des situations à risques
- **Définir le cadre réglementaire**
 - La loi 2002, loi 2005, loi HPST
 - Les recommandations HAS (guide) et d' ANESM
- **S'approprier les concepts**
 - Bientraitance, bienveillance, prendre soin, négligence
- **Analyse des pratiques professionnelles en référence aux recommandations**
 - Mise en œuvre du concept de bientraitance
 - Analyse autour des situations des participants
- **Améliorer les pratiques au quotidien**
 - Ecoute active
 - Communication adaptée à la personne
- **Axes d'évolution individuels et institutionnels**

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et partage d'expériences
- Exercices pratiques
- Analyse de pratiques professionnelles

Profil de l'intervenant :

Psychologue



C O N T A C T

Tél : 02 47 88 47 17

crfp.centre@croix-rouge.fr

